

RAPPORT N° 06/2-11
au Conseil Municipal

OBJET

LOCATION D'ENGINS
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

La Commune doit procéder à la location d'engins de chantier pour permettre d'une part la réalisation d'opérations de chargement, de transport et de mise en œuvre de matériaux liés aux activités et chantiers dont elle a la charge, d'autre part la manutention du personnel communal durant les interventions.

Parmi les chantiers qui sont à la charge de la Commune, on peut citer :

- l'entretien et l'aménagement de voies et places publiques ;
- l'entretien et la création d'espaces verts ;
- le curage préventif des caniveaux et ravines endiguées ;
- la démolition d'immeubles communaux ;
- les travaux relatifs à l'éclairage public et à l'illumination de la Ville ;
- les interventions liées à la prévention des risques et celles concernant l'organisation des secours ;
- le creusement des fosses mortuaires.

Toutefois, ne possédant pas en quantité et qualité suffisantes des matériels roulants spécifiques pour ce genre d'opérations, il est nécessaire de recourir à des prestataires de services.

Compte tenu du montant prévisionnel de la dépense pour la réalisation de ces prestations, un appel d'offres devra être lancé.

Les prestations et la procédure étant clairement identifiées, il convient d'arrêter le mode de dévolution du marché et les caractéristiques de l'allotissement.

Concernant le mode de dévolution, il faut savoir que le rythme et le volume des interventions pendant les périodes pluvieuses, en cas de sinistre incombant aux pouvoirs de police du Maire ou pour pallier les indisponibilités techniques des engins de chantier communaux, ne peuvent être entièrement arrêtées à l'avance. Dès lors, il convient d'adopter la procédure du marché à bons de commande, conformément à l'Article 71 du Code des Marchés Publics.

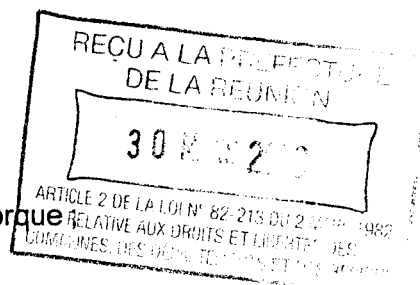
S'agissant de l'allotissement, l'Article 10 du Code des Marchés Publics prévoit le fractionnement d'un marché à conditions de bénéficier d'avantages techniques, économiques ou financiers.

RAPPORT N° 06/2-11

Dans le cas d'espèce, c'est le critère technique qui a été retenu. Les Lots ont donc été répartis en fonction des catégories d'engins les plus couramment utilisés dans le secteur BTP.

Sept Lots ont été identifiés :

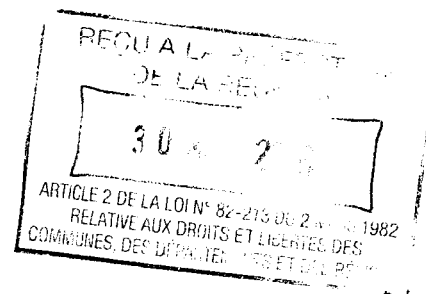
- Lot 1 Pelle hydraulique sur pneus ou chenilles ;
- Lot 2 Chargeur sur pneus ou chenilles ;
- Lot 3 Véhicule élévateur à nacelle ;
- Lot 4 Chargeuse pelleteuse sur pneus ;
- Lot 5 Rouleau compresseur automoteur vibrant avec remorque
- Lot 6 Balayeuse aspiratrice de voirie ;
- Lot 7 Véhicule point à temps.



Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous demande, en conséquence :

1° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert à bons de commande (Article 71 du Code des Marchés Publics) ;
- décomposition en sept Lots dont le détail est ci-après annexé ;
- durée : un an reconductible trois fois ;
- estimation prévisionnelle annuelle :
 - . mini TTC 126 945,00 €,
 - . maxi TTC 507 780,00 € ;
- enveloppe budgétaire : crédits inscrits sous les Chapitre 011 et Article 6135 ;
- prix : coût horaire ;



2° d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises ;

3° de m'autoriser à engager la consultation ouverte ;

4° de m'autoriser à signer les marchés avec les prestataires retenus par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 06/2-11
du Conseil Municipal
en séance du lundi 27 mars 2006

OBJET

**LOCATION D'ENGINS
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels inscrits sous les Chapitre 011 et Article 6135 du Budget principal 2006 ;

Sur le RAPPORT N° 06/2-11 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour la location d'engins.

ARTICLE 2

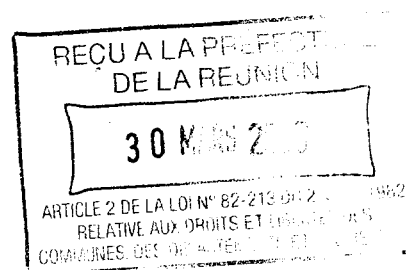
Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises.

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à engager la consultation.

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à signer les marchés avec les prestataires retenus par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 30 MARS 2006



René-Paul VICTORIA

**APPEL D'OFFRES
POUR LA LOCATION D'ENGINS**

ALLOTISSEMENT

| DESIGNATION | MONTANT MINIMUM (en € TTC) | MONTANT MAXIMUM (en € TTC) |
|--|----------------------------------|----------------------------------|
| LOT 1 | | |
| Pelle hydraulique sur pneus avec chauffeur | 9 493,75 | 37 975,00 |
| Pelle hydraulique sur chenilles avec chauffeur | 9 493,75 | 37 975,00 |
| LOT 2 | | |
| Chargeur sur chenilles avec chauffeur | 4 340,00 | 17 360,00 |
| Chargeur sur pneus avec chauffeur | 4 340,00 | 17 360,00 |
| LOT 3 | | |
| Véhicule élévateur à nacelle avec chauffeur | 21 700,00 | 86 800,00 |
| LOT 4 | | |
| Chargeuse pelleteuse sur pneus avec chauffeur | 21 700,00 | 86 800,00 |
| LOT 5 | | |
| Rouleau compacteur automoteur vibrant avec remorque sans chauffeur | 8 113,50 | 32 550,00 |
| LOT 6 | | |
| Balayeuse-aspiratrice de voirie avec chauffeur | 23 870,00 | 95 480,00 |
| LOT 7 | | |
| Véhicule épandeur avec chauffeur | 23 870,00 | 95 480,00 |

